

## «Jean-Marie Vanlerenberghe et Gérard Roche - Biologie médicale : une réforme qui va dans le bon sens mais demeure perfectible»

06/02/2013

### ?Jean-Marie Vanlerenberghe et Gérard Roche - Biologie médicale : une réforme qui va dans le bon sens mais demeure perfectible

*Le groupe UDI-UC, par la voix de Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais et Gérard Roche, sénateur de la Haute-Loire, tous deux orateurs pour le groupe, salue les avancées obtenues en matière de biologie médicale par l'adoption au Sénat de la proposition de loi réformant cette spécialité.*

Au carrefour entre santé publique et marché de la santé, la biologie médicale participe au système de soins et constitue la base de toute la recherche médicale française. C'est également une spécialité stratégique lucrative qui attise les convoitises. Pour éviter qu'un jour l'intérêt lucratif ne prime sur l'intérêt général, pour garantir un service de qualité sans que les intérêts des investisseurs ne priment sur ceux des patients, il était nécessaire de mettre en place un cadre juridique strict.

Convaincus qu'il faut tendre vers l'objectif d'une accréditation à 100 % des actes de biologie médicale et qu'il faut aider les biologistes à conserver le contrôle capitalistique de leurs laboratoires, les sénateurs centristes se félicitent donc :

- des progrès réalisés en termes d'accréditation ;
- des progrès réalisés en termes de financiarisation.

Le groupe UDI-UC a, en particulier, fait adopter des amendements relayant les préoccupations de biologistes médicaux et tendant à :

- limiter les dérogations à l'exercice de la biologie médicale par des non biologistes médicaux en CHU ;
- limiter la financiarisation du secteur en garantissant que les clauses cachées des sociétés d'exercice libéral soient inopposables.

Cependant, dans l'article 4 du texte, la responsabilité du laboratoire dans la réalisation de la phase pré-analytique hors du laboratoire, reste problématique dans sa rédaction actuelle. Dans ses conditions, le groupe UDI-UC demande que seul le prélèvement puisse être réalisé hors du laboratoire.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - [communication@uc.senat.fr](mailto:communication@uc.senat.fr)  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)